Chypre exclut les nouveaux demandeurs d'asile du programme de réinstallation dans l'UE : pour les autorités, ce mécanisme encourage les migrants, notamment Syriens, à venir pour rejoindre ensuite un autre pays européen

22/07/2023 à 7h03



Le gouvernement chypriote a annoncé mercredi que les demandeurs d'asiles arrivés dès le 1er janvier 2023 seront exclus du programme de réinstallation dans un autre État membre de l'Union européenne. Pour les autorités, ce mécanisme de relocalisation encourage les exilés, notamment syriens, à venir à Chypre en espérant rejoindre ensuite un autre pays européen.

Chypre cherche par tous les moyens à réduire les arrivées de migrants sur son sol. Le gouvernement a annoncé mercredi 19 juillet une nouvelle mesure pour dissuader les exilés de venir

dans le pays : les demandeurs d'asile arrivés à partir de janvier 2023 à Chypre seront exclus du programme de réinstallation dans un autre État membre de l'Union européenne (UE).

Dans le cadre d'un mécanisme de relocalisation entre différents pays européens, Nicosie a commencé en fin d'année dernière à transférer un petit nombre de demandeurs d'asile vers d'autres états – comme l'Allemagne, la France, la Bulgarie et la Roumanie – qui se sont engagés à fournir une assistance aux exilés.

Effet dissuasif

Mais selon les autorités, cette procédure encourage les migrants à essayer de rejoindre la petite île méditerranéenne. "Le but de cette politique est de garantir que le programme de réinstallation n'attire pas les ressortissants de pays spécifiques, qui abusant peut-être du système, utilisent Chypre comme transit vers d'autres États membres de l'UE", a déclaré le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

Ainsi le gouvernement espère que la limitation de l'accès à la relocalisation aura un effet dissuasif sur les futures arrivées.

[…]

InfoMigrants